

REUNION DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 17 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2015

Présents : Mmes et Ms. FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Excusés : Mmes et M. BONNEAU Christine, LUSSIEZ Sonia et MOINARD Philippe.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 19 novembre 2015. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ **Budget**

201512-01	Subventions annuelles.
201512-02	Location de salles municipales : tarifs 2016.
201512-03	Cartes de pêche
201512-04	Autres tarifs : garderie, centre de loisirs et photocopies.
201512-05	Subvention exceptionnelle.
201512-06	Délibération modificative n°10.

➤ **Ressources humaines**

201512-07	Astreintes communales.
201512-08	Mises à disposition de personnel – Syndicat de Communes Plaine de Courance.

➤ **Équipements communaux**

201512-09	Contrat de fourniture chaleur.
201512-10	Skate-park.

➤ **Voirie**

201512-11	Convention de prestations de services – entretien et fonctionnement de la zone d'activités.
-----------	---

➤ **Urbanisme**

201512-12	Révision - Plan Local d'Urbanisme – Intercommunalité.
-----------	---

➤ **Informatique**

201512-13	Convention de formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.
-----------	--

D201512-01 SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente les travaux réalisés par le groupe travail sur les subventions attribuées par la Commune aux associations.

Il précise que différents critères, en fonction du caractère sportif ou culturel de l'association, ont été définis par le groupe de travail afin de proposer une règle de calcul dans l'attribution des subventions tels que :

- le nombre d'adhérents,
- l'existence d'une école spécifique,
- la réalisation de déplacements dans le cadre de championnats officiels à l'échelle départementale / échelle régionale,
- la rémunération d'un intervenant déclaré.

Sur cette base de travail, Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente le projet d'attribution des subventions pour les associations sportives, culturelles et autres. Il évoque par ailleurs, que le groupe de travail propose les principes suivants :

- La subvention communale intègre, au titre de la rémunération de intervenant déclaré, 4% du coût du salaire chargé du/des intervenant(s),
- La diminution de la subvention communale de l'Union Sportive Prahecquoise sera étalée sur trois ans et réadaptée en fonction des évolutions concernant les critères définis ci-dessus.
- Les nouvelles associations constituées, dont le siège et l'activité se situent à Prahecq, bénéficieront la première année de la gratuité des salles communales. Toutefois, l'octroi d'une subvention ne sera étudié qu'au bout de la deuxième année, suivant la première année d'existence ou d'arrivée sur la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite aux travaux du groupe de travail le jeudi 10 décembre 2015, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2016 :

Associations sportives	Subvention
Hand-Ball Club	3 458,00 €
Tennis Club	2 060,00 €
Club Cyclo	690,00 €
Gymnastique Volontaire	466,00 €
Ecole Prahecquoise de Taekwondo	603,00 €
Société d'Education Populaire	429,00 €
Union Sportive Prahecquoise	2 090,23 €
MX Prahecq	201,00 €
TOTAL	9 997,23 €

Associations culturelles	Subvention
Coppelia	202,00 €
Yaka Chanter	300,00 €
Magic'strass	190,00 €
L'Atelier aux couleurs	238,00 €
Prahecq Dance Company	204,00 €
TOTAL	1 134,00 €

Associations autres	Subvention
Amicale des donateurs de sang	238,00 €
A.I.P.E.	176,00 €
Association "les Lutins"	206,00 €
Prévention routière	31,00 €
Association de défense des cultures	150,00 €
Association Valentin Haüy	31,00 €
Association lutte contre le cancer	31,00 €
Protection civile	31,00 €
Association des paralysés de France	31,00 €
Banque Alimentaire des D-S	180,00 €
La Crinière Prahecquoise	181,00 €
V.M.E.H	113,00 €
Jumelage Prahecq Gleï	324,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	301,00 €
Anciens Combattants	176,00 €
A.C.C.A.	507,00 €
A.D.M.R.	415,00 €
Amicale des Secouristes	296,00 €
Coopérative scolaire école maternelle de Prahecq	639,00 €
Coopérative scolaire école primaire de Prahecq	992,00 €
TOTAL	5 049,00 €

D201512-02 LOCATION DE SALLES MUNICIPALES : TARIFS 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour la location des salles communales à compter du 1er janvier 2016 compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien des salles :

PENALITES	Tarif 2016
Entretien des salles	122,91 €

MPT	Tarif 2016
1 salle	68,25 €
2 salles	90,21 €
W-E 1 salle	102,71 €
W-E 2 salles	136,44 €

CLAN DE LA CHAUME	Tarif 2016
Buvette	68,27 €

SALLE DES FETES	Tarif 2016
Buffet Particuliers Commune	148,81 €
Buffet Particuliers Hors Commune	238,88 €
Réunion Hors commune	90,14 €
Vin d'honneur	81,67 €

RESERVATION	Tarif 2016
Chaise	0,60 €
Table	3,28 €

CHÂTEAU DE LA VOUTE	Tarif 2016
Cuisine	77,13 €
Salles + cuisine	
Particuliers de la Commune	
1 journée	192,58 €
Week-End	286,43 €
Particuliers et Associations de la Hors Commune	
1 journée	335,19 €
Week-End	509,51 €

LAITERIE	Tarif 2016
Particuliers de la Commune	
1 journée	136,55 €
Week-End	198,64 €
Particuliers et Associations de la Hors Commune	
1 journée	273,10 €
Week-End	373,02 €

Le Conseil décide à l'unanimité qu'une facturation minimale de 5 euros pour la location de chaises ou de tables sera appliquée dans le cas d'une location inférieure à ce montant.

D201512-03 CARTES DE PECHE – TARIFS 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des cartes de pêche au Clan de la Chaume pour la saison 2016 :

PECHE	Tarif 2016
Carte à la journée	5,40 €
Carte annuelle	21,30 €

D201512-04 AUTRES TARIFS – GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS ET PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des prestations de service qui seront applicables à compter du 1er janvier 2016 :

GARDERIE	Tarif 2016
Par enfant et par garderie	0,90 €

MUSIQUE	Tarif 2016
Formation musicale (Par trimestre)	40,89 €
Formation instrumentale (Par trimestre)	43,24 €

CENTRE ADOS	Tarif 2016
DEMI JOURNEE	
Adolescents commune	11,86 €
Adolescents Hors commune	14,10 €
JOURNEE	
Adolescents commune	18,04 €
Adolescents Hors commune	21,37 €

Photocopie	Tarif 2016
Personnels et élus Associations communales	
100 premières photocopies A4 recto noir et blanc	Gratuit
A partir de la 101 photocopies A4 recto noir et blanc	0,04 €
Autres utilisateurs	
Photocopie noir et blanc A4 verso	0,15 €

Marché	Tarif 2016
Emplacement annuel	
Emplacement (à l'Année)	18,18 €
Armoire électrique	10,10 €
Emplacement occasionnel	
Emplacement (à la journée)	30,30 €
Armoire électrique	5,05 €

Le Conseil décide à l'unanimité, qu'une facturation minimale de 5 euros pour la garderie sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle (année scolaire) inférieure à ce montant. En outre, le Conseil décide qu'une facturation minimale de 5 euros pour les photocopies réalisées par les associations sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle (année civile) inférieure à ce montant.

D201512-05 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande de l'association Cabarhecq suite à la manifestation organisée en 2015.

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'accompagnement que la Commune avait mis en place lors du précédent spectacle en 2013.

Monsieur le Maire évoque que si les associations font vivre l'activité culturelle de la Commune et que cette dernière doit encourager et accompagner ces associations, la Commune n'a pas vocation à couvrir l'intégralité des déficits éventuellement générés par ces manifestations. Il précise qu'une demande de subvention exceptionnelle est toujours étudiée au cas par cas.

Au vu du bilan financier du Cabarhecq 2015, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 450 euros au titre du déficit généré par cette manifestation à caractère culturel.

Par 14 voix « pour », 2 voix « contre » et 0 « abstention », les membres du Conseil décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 euros à l'association Cabarhecq au titre du déficit généré par cette manifestation à caractère culturel.

D201512-06 DELIBERATION MODIFICATIVE N°10

A l'unanimité, compte tenu des travaux en régie réalisés en 2015, les membres du Conseil décident la modification budgétaire n°10 suivante :

- 2313-040 en dépense : + 36 135,48 euros ;
- 2313-0251 en dépense : - 36 135,48 euros ;
- 722-042 en recette : + 36 135,48 euros ;
- 6135 en dépense : + 1 000 euros.
- 61522 en dépense : + 5 000 euros.
- 6156 en dépense : + 13 000 euros.
- 6247 en dépense : + 1 500 euros.
- 6458 en dépense : + 800 euros.
- 678 en dépense : + 7 000 euros.
- 60628 en dépense : + 7 835,48 euros.
- 62878 en dépense : + 2 000 euros,
- 6554 en dépense : + 1 000 euros,
- 6288 en dépense : - 3 000 euros.

D201512-07 ASTREINTES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente au membres du Conseil le dispositif des astreintes communales lors des week-ends et jours fériés.

Il précise que le dispositif des astreintes d'exploitation a évolué depuis sa mise en œuvre à la Commune et propose de le recalculer par rapport à ces évolutions.

A l'unanimité, les membres du Conseil chargent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, de représenter le dispositif des astreintes d'exploitation communales au Comité Technique.

D201512-08 MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL – SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

Monsieur le Maire présente les projets de mises à disposition de trois agents du Syndicat de Communes Plaine de Courance, à raison de 144 heures par an chacun, pendant les repas au restaurant scolaire.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le dispositif de mises à disposition présenté ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

D201512-09 CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de contrat de fourniture de chaleur aux écoles avec le GAEC La Lougnolle. Il rappelle que la fourniture de chaleur est effectuée par un échange thermique entre un réseau primaire et un réseau secondaire.

Monsieur MARTIN François présente les dispositions contractuelles du contrat de fourniture de chaleur. Il précise les conditions tarifaires prévoyant un prix unitaire de la chaleur (PUC) à 4,00 c€/kWh HT, prix fixe sur une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes du contrat relatif à la fourniture de chaleur aux écoles avec le GAEC La Lougnolle.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer ledit contrat.

D201512-10 SKATE-PARK

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGNERON Sébastien.

Monsieur MAGNERON Sébastien présente l'avancée des études pour le skate-park :

- Mobilier du skate-park (modules, barrières et carénages) :

Monsieur MAGNERON Sébastien présente les caractéristiques techniques des offres (modules de 3 mètres ou 2,40 mètres).

Monsieur GABILLY Alain soulève la question des différences d'isolation phonique.

Monsieur MAGNERON Sébastien précise que les offres demandées intègrent une isolation phonique.

Monsieur MAGNERON Sébastien propose afin de prévoir un meilleur confort pour tous les utilisateurs (Skate, BMX, roller) de retenir des modules (lanceurs) de 3 mètres et informe les membres du Conseil que trois offres ont été présentées.

- Abris : Monsieur MAGNERON Sébastien informe les membres du Conseil que trois offres ont été présentées.
- Plate-forme et éclairage : Monsieur MAGNERON Sébastien informe les membres du Conseil que deux offres ont été présentées.

Il conclut que l'étude de l'installation de l'éclairage est en cours et que les premiers travaux de tranchée pour l'éclairage débuteraient en janvier et seraient suivis des travaux d'enrobé puis de montage des éléments. L'utilisation du skate-park est prévue pour l'été 2016.

Compte tenu de l'étude présentée ci-dessus, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir la solution pour des modules de 3 mètres,
- de retenir l'offre de SN SPORT NATURE pour un montant de 32 795,80 euros H.T., jugée économiquement la plus avantageuse pour le mobilier du skate-park (accès PMR, barrières, carénages compris),
- de retenir l'offre de DISCOUNT COLLECTIVITE pour un montant de 3 260 euros H.T., jugée économiquement la plus avantageuse pour la fourniture des abris,
- de retenir l'offre de COLAS pour un montant de 11 905,23 euros H.T., jugée économiquement la plus avantageuse pour la réalisation de la plate-forme.

D201512-11 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES

Monsieur le Maire présente le projet de convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Prahecq relatif à l'entretien et le fonctionnement de la zone d'activités économiques de Prahecq.

Il précise les prestations de services comprises dans le cadre de cette convention telles que l'entretien de la voirie, l'entretien et la réparation de la signalisation verticale, l'entretien des ouvrages divers (chambres et fourreaux de télécommunication), le balayage et la propreté. En contrepartie, une contribution financière maximale de 1 886,80 euros T.T.C. par an est prévue.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter les dispositions de convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Prahecq relatif à l'entretien et le fonctionnement de la zone d'activités économiques de Prahecq,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

D201512-12 REVISION – PLAN LOCAL D'URBANISME - INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente les échéances relatives à la procédure du PLU communal (Ex : Enquête publique) suite au transfert de la compétence PLUi.

Il évoque que le dossier définitif du PLU sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

D201512-13 CONVENTION DE FORMATION ET ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la convention du centre de gestion relative à l'assistance et à la formation du personnel communal à l'utilisation des logiciels relatifs à la paie, au mandatement, à la facturation, etc.

Il précise que le renouvellement de ladite convention assure à la collectivité une assistance technique importante compte tenu des évolutions de la réglementation notamment relative à la paie.

En outre, les formations initiale, continue et complémentaire garantissent un approfondissement dans l'utilisation des logiciels pour les agents administratifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes de la convention ainsi présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer ladite convention.

INFORMATIONS

➤ **VERGER PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOINARD Christophe.

Monsieur MOINARD Christophe précise que plusieurs réunions notamment sur site ont été engagées. Il présente le plan d'aménagement du verger en deux parties (découverte et sauvegarde) et les essences d'arbres retenues.

Monsieur MOINARD Christophe évoque que la commande de plants peut dorénavant être réalisée afin de planter les essences d'arbres, au titre de la partie découverte du verger, le 23 janvier 2016. Une animation « greffage » sera réalisée en mars.

Monsieur MARTIN François précise que la Commune va réaliser les commandes de plants et évoque qu'il conviendra de se rapprocher du responsable du service des espaces verts de la Commune afin de programmer l'entretien de la parcelle accueillant le verger.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS (CSEL)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que les travaux du CSEL avancent bien et que le mur, côté Ouest, a été refait.

Il précise la suite des travaux (consolidation du vieux bâtiment et renforcement de la charpente) et évoque le commencement du béton à la mi-janvier et de la construction au Printemps 2016.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **TRAVAUX DE DECONSTRUCTION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux de déconstruction du bâtiment situé rue des écoles. Il rappelle le projet d'aménagement de la chaussée avec trottoir PMR et d'un parking en lieu et place du bâtiment existant.

Monsieur le Maire évoque que les travaux de restauration du mur pourront être réalisés par la MIPE.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **VOEUX ET REPAS DES AINES**

Les dates retenus au titre des vœux et du repas des aînés sont les suivantes :

- Vœux au personnel : vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures au Château de la Voûte,
- Vœux aux nouveaux arrivants, commerçants/artisans/exploitants et associations prahecquoises : vendredi 15 janvier 2016 à 19 heures à la salle des fêtes (au-dessus de la mairie),
- Repas des Aînés : samedi 30 janvier 2016 à 12 heures au restaurant scolaire.

Délibération n°1 à n°13

Fin de séance : 23 heures 30.
